

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

16 janvier 2020

## Collecte des situations annuelles des fonds d'épargne salariale

Ce document constitue l'annexe XVI de l'instruction AMF DOC-2011-21.

La société de gestion est tenue de transmettre à l'AMF la situation statistique des OPCVM d'épargne salariale avant le 15 février de chaque année.

 Télécharger le contenu

### Mots clés

SERVICES D'INVESTISSEMENT

AIFM

OPCVM

PRIIPS

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



CONTRÔLE SPOT

GESTION D'ACTIFS

26 novembre 2020

Synthèse des contrôles  
SPOT sur  
l'externalisation du  
contrôle interne



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

28 octobre 2020

Evolution des  
procédures  
d'agrément des SGP



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

25 septembre 2020

Scénarios de  
simulations de crise de  
liquidité dans les fonds  
OPCVM et FIA : l'AMF  
se conforme aux  
orientations de l'ESMA



### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02